

L'ANDEV : au cœur de l'action éducative

Michèle Théodor (centre Alain Savary)



L'ANDEV, Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France, fondée en 1992, est organisée en réseaux régionaux qui permettent la circulation de l'information, des rencontres ainsi que des formations en direction des cadres des services municipaux de l'éducation. La décentralisation a provoqué l'évolution des rapports entre l'État et les communes notamment dans le champ de l'éducation à travers la mise en place des projets éducatifs locaux (PEL). « L'ANDEV s'est fixé comme objectif d'aider ces décideurs locaux à faire face à leurs missions et à leurs responsabilités en constituant un réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication (...) elle s'est positionnée sur une dynamique de recherche-action, totalement hors du champ catégoriel, syndical ou politique ».

Ses activités sont diversifiées : représentation institutionnelle auprès des ministères, d'associations d'élus locaux, d'éducation populaire, etc. ; information, communication, échanges entre les responsables éducatifs des villes ; recherches sur les pratiques liées aux politiques éducatives locales ; production de contenus et de supports de

formation ayant trait à l'action éducative, au secteur scolaire, péri et extra scolaire. L'ANDEV édite également une lettre d'information trimestrielle, *La Communale*, diffusée à son réseau d'adhérents et consultable en ligne. On peut accéder à différentes rubriques sur son site : actualités, dossier du mois, fonds documentaire... En 2005, l'ANDEV est intervenue auprès des institutions sur la mise en place des dispositifs de réussite éducative, sur le travail engagé par le ministère pour développer le système d'information premier degré ainsi que sur les charges intercommunales concernant l'enseignement privé. L'ANDEV tient également un congrès national annuel. En 2005, il s'est tenu à Aix-en-Provence sur le thème de l'éducation artistique et culturelle.

L'ANDEV a été partenaire des premières rencontres nationales des PEL qui se sont tenues à Brest en janvier dernier. Cela a été l'occasion pour les partenaires éducatifs acteurs des PEL (élus, coordonnateurs, partenaires associatifs et institutionnels) d'échanger sur leurs pratiques et d'approfondir un certain nombre de questions : comment repenser l'éducation de façon globale et plus seulement par rapport à l'école ? Le PEL peut-il être un outil au service du développement des territoires ? Que peut ou que doit être un PEL : la démarche, les contenus, les modalités de mise en œuvre ?

Ses réflexions intéresseront tous ceux qui travaillent dans l'éducation prioritaire et avec des équipes de réussite éducative, tous ceux qui pensent que l'éducation est l'affaire de tous. ■



À lire

Sur le thème « École, commune, territoires », deux numéros hors séries de la revue *DIVERSITÉ (Ville-École-Intégration)* rédigés par Francis Oudot et édités par le Scérén-CNDP en partenariat avec l'ANDEV et l'INJEP : *Le guide de l'éducation* qui situe les domaines de l'action éducative locale, fait le point sur les processus de décision, les dispositifs, les compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques éducatives locales. *Le dictionnaire de l'éducation* qui regroupe près de cinq cents définitions dans les domaines éducatifs : le scolaire, le périscolaire, l'enfance, la jeunesse, le sport, la culture... Ces guides sont de précieux outils pour tous les acteurs éducatifs qui souhaitent agir dans un cadre partenarial.

À propos de la veille éducative et des dispositifs de réussite éducative

Après une description détaillée des dispositifs, l'ANDEV donne, sur son site, son point de vue. Extraits : « En somme, le PLDRE (Projet local de réussite éducative) est un dispositif qui s'inscrit dans la droite ligne de ce qui s'est fait depuis près de trente ans à travers les dispositifs éducatifs contractuels successifs qui ont rencontré leur principale limite dans l'inadéquation entre le montant des aides financières accordées par l'État et sa volonté de piloter les politiques publiques dans des domaines (culturels, sportifs, péri-éducatifs...) qui relèvent essentiellement de l'initiative et des deniers territoriaux (en premier lieu communaux). [...] Ce qui est sûr, c'est que les élus du peuple que sont les maires, ne sont pas chauds pour confier à une structure technocratique (générant de surcroît des frais de fonctionnement propres), un pan « sensible » et souvent financièrement coûteux de leur politique éducative locale. ».

À consulter

Sur le site www.ande.com.fr, l'enquête réalisée sur le thème de « l'articulation des politiques éducatives et culturelles » dont on sait combien elle est souvent difficile à mettre en œuvre dans les réseaux d'éducation prioritaire. On y trouvera notamment les freins à cette articulation qui sont en ordre décroissant :

- les financements insuffisants ou complexes
- la difficulté du travail d'équipe avec les partenaires
- la carence de volonté politique des élus
- des points de vue non consensuels avec les partenaires